

Test de compétence linguistique – validation

Les étudiants suivants qui ont passé le test de compétence linguistique le 7 Juin 2017 doivent **payer la taxe de 270 euros jusqu'au 30 juin 2017**.

Etudiants – licence – Année 1 – 2016 – 2017

1. Jediani Mouad
2. Khafifi Rabia
3. Mansour Achraf

Les résultats du test ne seront pas reconnus pour les étudiants qui ne paient pas la taxe avant le 30 juin 2017.

Les étudiants qui n'ont pas passé le test le mercredi 7 juin ont encore une possibilité de le passer le 18 juillet.

Les étudiants qui ne passent pas le test (avec paiement de la taxe) ou qui ne présentent pas de certificat de compétence linguistique reconnu, ne peuvent pas s'inscrire dans l'année universitaire prochaine.